



LI/A/36/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 30 JUILLET 2019

Union particulière pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (Union de Lisbonne)

Assemblée

**Trente-sixième session (23^e session ordinaire)
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

RAPPORT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LISBONNE

établi par le Secrétariat

1. Depuis la précédente session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa deuxième session les 27 et 28 mai 2019. Les délégations ont échangé des vues sur des questions concernant la viabilité financière du système de Lisbonne, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe du présent document (document LI/WG/DEV-SYS/2/3), approuvée par le groupe de travail.
2. Lors de ses délibérations, le groupe de travail a souligné l'importance des activités de promotion visant à accroître le nombre de membres du système de Lisbonne, y compris de l'Acte de Genève, et la nécessité de renforcer la coordination entre les membres de l'Union de Lisbonne à cet égard.
3. À la fin de la session, le groupe de travail a décidé de poursuivre la réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne à l'avenir, y compris le réexamen régulier du barème des taxes, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer l'incidence de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur la situation financière de l'Union.

4. *L'Assemblée de l'Union de Lisbonne est invitée à prendre note du "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne" (document LI/A/36/1).*

[Le document LI/WG/DEV-SYS/2/3
suit]

Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

Deuxième session
Genève, 27 et 28 mai 2019

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 27 et 28 mai 2019.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Lisbonne étaient représentées à la session : Burkina Faso, France, Gabon, Hongrie, Iran (République islamique de), Israël, Italie, Mexique, Nicaragua, Pérou, Portugal, République tchèque, Slovaquie (13).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Allemagne, Australie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Guyana, Honduras, Inde, Irlande, Japon, Koweït, Nigéria, Paraguay, Pologne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Suisse (20).
4. Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Union européenne (UE) (4).
5. Des représentants des organisations nationales et internationales non gouvernementales ci-après ont pris part à la session en qualité d'observateurs : Association congolaise pour le développement agricole (ACDA), Association internationale des juristes du droit de la vigne et du vin (AIDV), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Health and Environment Program (HEP), MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce, Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (oriGIn) (6).

6. La liste des participants figure dans le document LI/WG/DEV-SYS/2/INF/1 Prov*.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

M. Csaba Baticz (Hongrie) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail.

Mme Alexandra Grazioli (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document LI/WG/DEV-SYS/2/1 Prov.) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE DE L'UNION DE LISBONNE

Les délibérations ont eu lieu sur la base du document LI/WG/DEV-SYS/2/2.

Le président a pris note des avis exprimés par l'ensemble des délégations, y compris les délégations observatrices. Ces avis seront pleinement reflétés dans le rapport de la présente session.

Le groupe de travail a également souligné l'importance des activités de promotion visant à accroître le nombre de membres du système de Lisbonne, y compris de l'Acte de Genève, et la nécessité de renforcer la coordination entre les membres de l'Union de Lisbonne à cet égard.

Sur la base des délibérations qui ont eu lieu au titre du point 4 de l'ordre du jour, le groupe de travail est convenu :

- i) de prendre note des déclarations faites et des différents avis exprimés sous le point 4 de l'ordre du jour; et
- ii) de poursuivre la réflexion sur les mesures à prendre pour assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne, y compris le réexamen régulier du barème des taxes, tout en reconnaissant la nécessité d'évaluer l'incidence de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève sur la situation financière de l'Union.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

Le président a prononcé la clôture de la session le 28 mai 2019.

[Fin du document]

* La liste définitive des participants figurera dans une annexe du rapport de la session.